



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 23/09/2019

L'an deux mille dix-neuf le lundi vingt-trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Boé, *convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de M. Christian Dézalos, Maire.*

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 7 - Convention mandat AA Rue de la mairie

Présents :

Monsieur DEZALOS **Maire**

Madame LEBEAU, Monsieur PANTEIX, Monsieur LAFUENTE, Madame JOURNE-LHERISSON, Monsieur GERAUD, Monsieur LUNARDI, Madame MANDEIX **Adjoint**

Monsieur JOSEPH **Délégué**

Madame LASSORT, Madame FORNASARI, Madame LABADIE, Monsieur ORDRONNEAU, Madame LUGUET, Madame FAVARD, Monsieur OURABAH, Madame TRUILHE, Madame PERTHUIS, Monsieur DEL-FIORENTINO, Monsieur SMYRACHA, Madame FOURNIER, Monsieur JACQUIN, Madame RAMOND **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Madame ACCARY (donne pouvoir à Madame MANDEIX), Monsieur BOUDON (donne pouvoir à Madame LEBEAU), Monsieur ROUX (donne pouvoir à Monsieur JACQUIN)

Monsieur KHERCHACHE (absent excusé), Madame ROBIN (absent excusé), Madame BONFANTI (absent excusé)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	023
Nombre de procurations :	03

Rapporteur : **Madame Monique FORNASARI**

I - Exposés des motifs

La commune de Boé finance en direct des travaux relevant de compétences de l'Agglomération d'Agen. Il s'agit de prestations de pluvial, d'éclairage public et de collecte des déchets dans le cadre des travaux de voirie Rue de la mairie.

Afin de permettre à l'Agglomération d'Agen de rembourser l'avance du coût des travaux faite par la ville de Boé, il convient de signer une convention de mandat précisant les conditions administratives, techniques et financières de cette opération.

Le remboursement des sommes avancées se fera sur les années 2019 et 2020, sur présentation des factures acquittées, à l'achèvement des travaux. Le montant prévisionnel est de 132 207.96€ HT

II - Considérants et références juridiques

VU l'avis favorable de la Commission Voirie,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE de :

AUTORISER : le maire à signer la convention de mandat afférente aux travaux de pluvial, d'éclairage public et de collecte des déchets, Rue de la mairie.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Annie LABADIE

SIGNE
M. Christian Dézalos